

**NON**  
**À**  
**L'IMMIGRATION DE**  
**L'EST**

**ARGUMENTAIRE**

contre l'extension de la  
libre circulation des personnes aux  
nouveaux Etats membres de l'UE

20 juillet 2005

**Comité suisse pour des emplois sûrs et des assurances sociales saines**

Case postale 82 52 – 3001 Berne

[www.immigrationdelest-non.ch](http://www.immigrationdelest-non.ch) – [info@immigrationdelest-non.ch](mailto:info@immigrationdelest-non.ch)

Compte chèque postal no 60-176300-2

# TABLE DES MATIÈRES

I. DE QUOI S'AGIT-IL? .....	2
1. Les accords bilatéraux Suisse-UE .....	2
2. L'accord sur la libre circulation des personnes .....	2
3. L'extension de la libre circulation des personnes .....	3
4. Le projet en détail .....	4
5. La proposition de compromis de l'UDC .....	5
6. Objectif à long terme: adhésion à l'UE .....	5
7. Non à l'immigration de l'est – un risque politique? .....	6
II. ARGUMENTS CONTRE L'IMMIGRATION DE L'EST .....	7
<b>Perdre son emploi? .....</b>	<b>7</b>
1. Non à une vague d'immigration en provenance d'Europe de l'Est .....	7
1.1 Les différences de prospérité génèrent toujours des migrations .....	7
1.2 D'autres pays est-européens sont proches de l'adhésion .....	7
2. Non à des salaires plus bas .....	8
2.1 Enorme clivage de prospérité par rapport aux pays de l'est .....	9
2.2 La Suisse souffre déjà de l'immigration .....	10
2.3 Mensonges officiels .....	11
3. Non à l'augmentation du chômage .....	12
3.1 Fort chômage en Europe de l'Est .....	12
3.2 Les étrangers éjectent les Suisses du marché de l'emploi .....	13
3.3 Les délais de transition n'apportent rien .....	13
<b>Financer le tourisme social? .....</b>	<b>14</b>
1. L'immigration incontrôlée génère de la pauvreté .....	14
1.1 Les énormes problèmes de l'Allemagne à cause de l'immigration .....	14
1.2 On ne peut assainir les assurances sociales par l'immigration .....	15
2. Non à l'immigration illimitée dans nos institutions sociales .....	16
2.1 Droit à six mois pour chercher un travail .....	16
2.2 Les prétendus "indépendants" ont droit à un permis de séjour .....	16
2.3 Le regroupement familial charge massivement les oeuvres sociales .....	17
2.4 Un travail à temps partiel ou des études suffisent pour un permis de séjour .....	18
2.5 Moins de trois mois sans permis .....	18
3. Non à la surcharge des oeuvres sociales suisses .....	18
3.1 La libre circulation des personnes génère des problèmes sociaux .....	19
3.2 Importation directe de la pauvreté .....	19
<b>Affaiblir la place économique suisse? .....</b>	<b>20</b>
1. La libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec l'accès aux marchés .....	20
2. La main-d'oeuvre peut venir aussi sans libre circulation des personnes .....	20
3. Non à de nouvelles lois et à la bureaucratie syndicale .....	21
III. RÉPONSES AUX ARGUMENTS DES PARTISANS .....	23

## Note concernant deux documents fréquemment cités dans cet argumentaire:

- Hans-Werner Sinn, *Ist Deutschland noch zu retten? (Peut-on encore sauver l'Allemagne?)*: version intégrale, édition Ullstein Taschenbuch, 1<sup>re</sup> édition, janvier 2005 (sur la base de la 8<sup>e</sup> parution mise à jour de l'édition reliée).
- Annexe I à l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, concernant la libre circulation des personnes (RS 0.142.112.681).

# I. DE QUOI S'AGIT-IL?

## 1. Les accords bilatéraux Suisse-UE

Après le rejet populaire de l'adhésion à l'EEE (6 décembre 1992) et à l'UE (4 mars 2001), la Suisse a emprunté ladite "voie bilatérale". Cela signifie que la Suisse négocie avec l'UE (ou avec certains pays membres) des contrats spéciaux dans des domaines qui l'intéressent. Jusqu'ici, les accords suivants ont été négociés et approuvés en Suisse par le peuple ou par le parlement:

ACCORDS BILATÉRAUX AVEC L'UE	
Accords bilatéraux I	Accords bilatéraux II
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Libre circulation des personnes</li><li>2. Obstacles techniques au commerce</li><li>3. Marchés publics</li><li>4. Agriculture</li><li>5. Transports aériens</li><li>6. Transports terrestres (transit)</li><li>7. Recherche</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Schengen / Dublin</li><li>2. Fiscalité de l'épargne</li><li>3. Lutte contre la fraude</li><li>4. Produits agricoles transformés</li><li>5. Environnement</li><li>6. Statistique</li><li>7. Médias</li><li>8. Education / Formation professionnelle / Jeunesse</li><li>9. Pensions des fonctionnaires UE à la retraite</li></ol>

Les **accords bilatéraux II** ont été approuvés individuellement par les Chambres fédérales durant la session d'hiver 2004. Un référendum, a été lancé contre l'accord "Schengen/Dublin". Le 5 juin 2005, le peuple a approuvé cet accord par 54,6% des voix. Un référendum global avait été lancé contre les accords bilatéraux I. Le 21 mai 2000, le peuple a approuvé ces sept accords avec une proportion de 67,2 % des votants.

Sept années après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, donc en 2009, la Suisse peut organiser un **vote référendaire**. Si aucun référendum n'est lancé ou si les accords sont définitivement approuvés par le peuple, tous les accords bilatéraux restent en vigueur jusqu'à leur éventuelle résiliation, donc aussi la libre circulation illimitée des personnes. La Suisse ne pourrait continger l'immigration que dans des situations exceptionnelles et de manière limitée dans le temps.

## 2. L'accord "Libre circulation des personnes"

L'un des sept accords bilatéraux I conclu avec les 15 anciens membres de l'UE porte sur la libre circulation des personnes. Il **ouvre progressivement les marchés du travail** de la Suisse et de l'UE. Les accords bilatéraux I sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. Dans une première phase, la circulation des personnes était encore régie par des contingents. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, la Suisse et les 15 anciens membres de l'UE connaissent un **régime de liberté totale de la circulation des personnes**.

L'accord de libre circulation des personnes englobe les salariés, leurs familles, mais aussi les indépendants ainsi que des personnes sans activité lucrative mais disposant de ressources financières suffisantes. En réponse notamment aux pressions des syndicats, des "mesures d'accompagnement" ont été adoptées pour empêcher le dumping salarial. Les organisa-

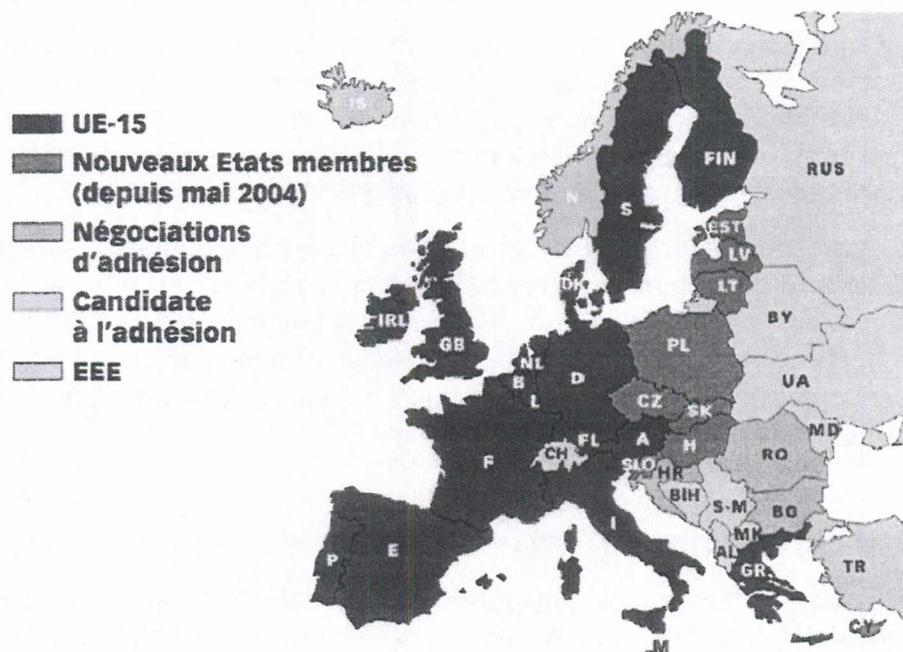
tions patronales ont fait de larges concessions aux syndicats dans l'élaboration de ces mesures d'accompagnement.

### 3. L'extension de la libre circulation des personnes

Le 1<sup>er</sup> mai 2004, l'Union européenne s'est élargie à dix nouveaux Etats membres. Les 10 Etats suivants ont adhéré à l'UE:

- Estonie
- Lettonie
- Lituanie
- Pologne
- Hongrie
- Tchéquie
- Slovaquie
- Slovénie
- Chypre
- Malte

Les accords bilatéraux s'appliquent désormais aussi à ces dix pays. Six des sept accords bilatéraux ont été automatiquement adaptés, donc étendus aux dix nouveaux pays membres (accords sur les transports terrestres, les transports aériens, les marchés publics, obstacles techniques au commerce, la recherche et l'agriculture).



*L'UE s'élargira bientôt encore plus vers l'est: l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie est prévue pour le 1.1.2007. Des négociations en vue d'une adhésion sont également en cours avec la Turquie.*

L'accord sur la libre circulation des personnes a dû être adapté. En effet, la Suisse a conclu avec l'Union européenne d'autres conditions pour l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres que celles négociées avec les 15 anciens pays de l'UE. La votation du 25 septembre 2005 porte sur la question de savoir s'il faut étendre la libre circulation à ces conditions ou s'il faut refuser cette extension.

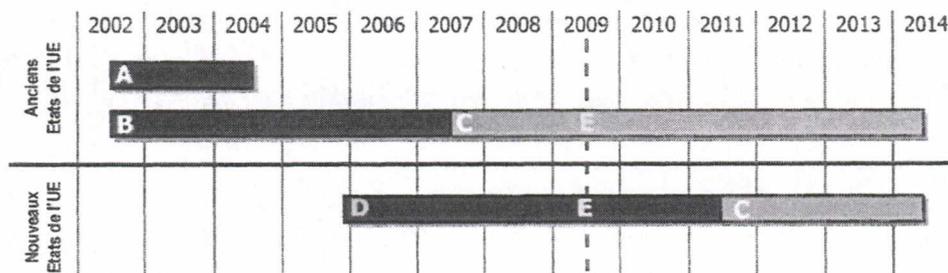
## 4. Le projet en détail

La Suisse a obtenu des adaptations de l'accord sur la libre circulation des personnes avant son éventuelle extension aux pays d'Europe de l'Est.

Cette extension de la libre circulation des personnes est liée à des **mesures d'accompagnement**, donc à des contraintes légales et bureaucratiques supplémentaires pour l'économie en général, les arts et métiers en particulier<sup>1</sup>. Ces mesures d'accompagnement **ne font pas partie de cet accord**, mais elles ont été adoptées par le parlement suisse. Elles ont été au préalable élaborées par une commission réunissant des représentants des syndicats et des associations patronales. En cas d'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE, les réglementations suivantes entreraient en vigueur en Suisse parallèlement à l'accord Suisse-UE:

- **engagement de 150 inspecteurs d'Etat** pour surveiller les entreprises, contrôler les salaires et repérer l'éventuel travail au noir (cofinancement par la Confédération)
- forte simplification de la procédure visant à **donner force obligatoire aux conventions collectives de travail (CCT)**, donc renforcement massif de la position des syndicats
- **obligation de conclure les contrats de travail par écrit** (information obligatoire de l'employé sur des points importants du contrat de travail)
- **sanctions renforcées** en cas de violation de la loi sur les travailleurs détachés
- **application au travail temporaire de dispositions** jusqu'ici réservées aux conventions collectives de travail ayant force de loi pour toute une branche.

**Des délais de transition jusqu'en 2011** ont été négociés pour l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. De plus, la Suisse peut organiser un vote référendaire en 2009 si elle le souhaite.



### Introduction de la libre circulation des personnes pour les quinze anciens Etats membres de l'UE

- A Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail jusqu'au 31.05.2004 (soit 2 ans)
- B Contingents jusqu'au 31.05.2007 (soit 5 ans)
- C Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

### Introduction de la libre circulation des personnes pour les dix nouveaux Etats membres de l'UE

- D Priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail ainsi que contingents jusqu'en 2011 (en principe dès la fin 2005)
- C Clause de sauvegarde pour la Suisse en cas de forte augmentation de l'immigration jusqu'en 2014
- E Référendum facultatif sur le maintien de l'accord sur la libre circulation des personnes

<sup>1</sup>L'ancien accord sur la libre circulation des personnes comportait déjà des mesures d'accompagnement: procédure facilitée pour donner force obligatoire aux conventions collectives de travail, loi fédérale sur les conditions de travail et de salaire minimales des travailleurs détachés en Suisse, salaires minimaux, mesures contre le dumping salarial, etc. A cette époque déjà, les organisations économiques ont fait de grandes concessions aux syndicats.

## 5. La proposition de compromis de l'UDC

Lors des débats des Chambres fédérale (session d'hiver 2004), des représentants de l'UDC, des DS, de l'UDF et de la Lega ont mis en garde contre une extension précipitée de la libre circulation des personnes. Parti traditionnel de l'économie ainsi que des arts et métiers, l'UDC a proposé un compromis constructif: pour tenir compte des intérêts de l'économie et des entreprises, la décision sur la libre circulation des personnes, donc aussi sur l'extension de celle-ci, est reportée jusqu'en 2009. Les problèmes effectifs devraient être résolus jusqu'à cette date.

Afin que l'économie puisse néanmoins disposer de la main-d'œuvre dont elle a besoin, l'UDC a proposé de **négoier directement les contingents nécessaires avec les Etats concernés**. Cette solution aurait eu plusieurs avantages: les besoins de l'économie auraient été satisfaits; les nouveaux pays membres de l'UE auraient accepté cette solution et la Suisse aurait gardé sa **marge de manœuvre** jusqu'à l'éventuelle votation de 2009. Les autres partis politiques et les associations économiques ont rejeté cette proposition sans même y réfléchir.

## 6. Objectif à long terme: adhésion à l'UE

Les réactions au compromis proposé par l'UDC montrent à l'évidence que **la majorité des élus des autres partis et les fonctionnaires des associations économiques ne s'intéressent pas en premier lieu aux besoins de l'économie. Leur unique souci est de faire entrer la Suisse dans l'Union européenne**. Markus Notter, conseiller d'Etat zurichois et président de la commission européenne de la Conférence des gouvernements cantonaux l'a d'ailleurs confirmé:

*„Avec Schengen, nous sommes pour la première fois entrés dans une sorte d'association avec l'UE, bien entendu avec une option de sortie. Mais c'était là un pas important. Nous pénétrons progressivement dans une zone grise sur le plan institutionnel où il faut peser objectivement les avantages et les inconvénients. (...) Il faudra bien à un certain moment se poser la question s'il est raisonnable de poursuivre le rapprochement sans faire le dernier pas institutionnel. (...) Les possibilités de coopération des cantons seraient incontestablement meilleures si la Suisse était membre de l'UE.“*

*(NZZ am Sonntag, 3 juillet 2005)*

Il y a deux ans déjà, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a fait cet aveu public:

*„En intensifiant les relations bilatérales avec l'UE, nous préparons le terrain à l'adhésion.“*

*(Conférence de presse des "Cent premiers jours" du 24 avril 2003)*

Et Moritz Leuenberger, militant affiché pour la cause UE, a dit ce qui suit:

*"Plus nous supprimons d'obstacles, plus l'adhésion à l'UE pourra se faire naturellement par la suite".*

*(Frankfurter Rundschau du 2 février 2001)*

## 7. Non à l'immigration de l'est – un risque politique?

Les partisans du projet mettent en garde contre un rejet le 25 septembre parce que l'UE pourrait alors résilier tous les accords bilatéraux avec la Suisse. Géré par Economie suisse, le comité "Economie suisse pour les accords bilatéraux" affirme: "Le 25 septembre, il ne s'agit pas seulement d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE. Un rejet de cet accord menace l'ensemble des accords bilatéraux"<sup>2</sup>.

Or, **une résiliation de l'ensemble des accords bilatéraux paraît tout à fait invraisemblable**, comme a d'ailleurs dû l'admettre le négociateur en chef de la Suisse, l'ambassadeur Michael Ambühl:

**Weltwoche:** „Comment l'Union européenne réagirait-elle concrètement à un non?“

*Ambühl:* „Honnêtement, je ne le sais pas. Je crois que l'UE ne le sait pas non plus.“

**Weltwoche:** „Mais l'UE résilierait-elle les accords? Il faudrait alors que chaque membre accepte cette résiliation. Or, il paraît peu probable que, par exemple, l'Autriche, résilie l'accord sur les transports terrestres. Ce pays ne veut certainement pas absorber tout le trafic lourd nord-sud par le Brenner.“

*Ambühl:* „Je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt de quiconque de résilier l'accord sur le transit.“

*(Interview parue dans la Weltwoche no 9 du 3 mars 2005)*

Les Etats membres de l'Union européenne ont trop d'intérêts propres au maintien des accords bilatéraux avec la Suisse pour accepter de les résilier.

Donc, les enjeux de la votation du 25 septembre 2005 sont les suivants:

**Dire oui à la libre circulation des personnes**, c'est dire oui à la **libre immigration**, notamment en provenance des nouveaux Etats UE d'Europe de l'Est. Les étrangers auront le droit d'immigrer en Suisse (et inversement). Cela signifie que les autorités suisses ne peuvent plus contrôler et gérer l'immigration.

Un **oui à la libre circulation des personnes** signifie aussi que le 1<sup>er</sup> janvier 2007, quand l'UE accueillera en son sein la Roumanie et la Bulgarie, la **Suisse sera contrainte d'accepter d'étendre la libre circulation des personnes** également à ces pays, voire par la suite aux Etats des Balkans (Bosnie, Serbie, etc.) et à la Turquie quand ceux-ci adhéreront à l'UE. Il est illusoire de penser que la Suisse puisse dire "non" ultérieurement si elle dit "oui" aujourd'hui.

Un **non à la libre circulation des personnes** signifie que les autorités suisses peuvent continuer (comme jusqu'ici) de décider qui peut immigrer d'Europe de l'Est et qui ne le peut pas. Le nombre d'immigrants pourra donc toujours être limité. En cas de refus le 25 septembre prochain, la libre circulation des personnes ne restera provisoirement en vigueur que pour les 15 "anciens" membres de l'UE (sans l'Europe de l'Est).

<sup>2</sup> Argumentaire du comité "Economie suisse pour les accords bilatéraux", p. 3.

## II. ARGUMENTS CONTRE L'IMMIGRATION DE L'EST

### **Perdre son emploi?**

#### **1. Non à une vague d'immigration en provenance de l'est**

Le Conseil fédéral et l'administration tentent de rassurer les citoyens en rappelant que la libre circulation des personnes est assortie de "délais de transition" et de "mesures d'accompagnement" et que cette ouverture n'entraînerait aucun mouvement migratoire. C'est insensé. Les grandes différences de prospérité entre les pays ont toujours généré des migrations, surtout quand l'immigration est libre. Ce principe qui a toujours existé et qui existera toujours est fort simple:

**Plus un pays est attrayant et prospère, plus le nombre de personnes qui veulent s'y rendre est grand.**

Tant que la Suisse sera attrayante, il y aura de l'immigration. Les immigrants ne viendront plus quand la Suisse aura perdu sa prospérité. Ceux qui prétendent aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'immigration notable en Suisse ont déjà accepté l'idée que la Suisse tombe dans la médiocrité.

#### **1.1 Des différences de prospérité génèrent toujours des migrations**

Les différences de prospérité provoquent toujours des migrations. Karl Marx et Friedrich Engels le relevaient déjà il y a bientôt 200 ans: "Mais les travailleurs anglais civilisés ont besoin de plus d'argent pour assurer leur minimum existentiel que les Irlandais immigrés qui, chez eux, mangent des pommes de terre et dorment avec les cochons. Résultat: les Irlandais abaissent les salaires et le degré de civilisation des travailleurs anglais, si bien que ces derniers finissent aussi dans un trou à rats"<sup>3</sup>.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le célèbre économiste, sociologue et juriste Max Weber (1864-1920) a écrit ce qui suit concernant la migration des pays de l'est vers l'Allemagne où la demande de main-d'œuvre augmentait: „La demande d'une main-d'œuvre bon marché a certes augmenté [en Allemagne], mais les propriétaires fonciers font venir des milliers de Polonais et de Russes qui vendent leurs services en dessous du tarif usuel et ruinent ainsi le niveau salarial des domestiques indigènes"<sup>4</sup>.

#### **1.2 D'autres Etats est-européens sont proches de l'adhésion**

Le choix du 25 septembre peut avoir des conséquences graves à moyen terme: **si les citoyens suisses disent oui à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays UE d'Europe de l'Est, il est illusoire de penser qu'ils puissent refuser un jour ce même droit lors des futurs élargissements de l'UE.** Ce premier élargissement à l'est amène environ 75 millions de nouveaux citoyens dans l'UE. Les actuels candidats à l'adhésion que sont la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie ainsi que les Etats des Balkans représentent encore une fois près de 125 millions de nouveaux citoyens UE de plus.

<sup>3</sup> Koesters Paul-Heinz, *Ökonomen verändern die Welt*, p. 69.

<sup>4</sup> Koesters Paul-Heinz, *Ökonomen verändern die Welt*, p. 148.

### Augmentation de la population avec l'élargissement UE à l'est en 2004

Pologne	38,7 millions	
Hongrie	10,3 millions	
Tchéquie	10,1 millions	
Slovaquie	5,4 millions	
Lituanie	3,5 millions	
Lettonie	2,3 millions	
Slovénie	2,0 millions	
Estonie	1,4 millions	
Chypre	0,7 million	
Malte	0,4 million	
<b>Total élargissement 2004</b>	<b>74,5 millions</b>	
Bulgarie	7,8 millions	(adhésion 2007)
Roumanie	22,3 millions	(adhésion 2007)
Serbie	10,6 millions	
Croatie	4,4 millions	
Bosnie / Herzégovine	3,9 millions	
Albanie	3,2 millions	
Macédoine	2,0 millions	
Turquie	69,6 millions	
<b>Total nouveaux membres</b>	<b>123,8 millions</b>	

(Source: Eurostat / Informations seco, juin 2005)

L'adhésion de la **Roumanie et de la Bulgarie** est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le risque migratoire est particulièrement grand en provenance de la Roumanie, car de nombreuses personnes y vivent dans des conditions extrêmement précaires et sans domicile fixe (gens du voyage).

**Les pays des Balkans (Croatie, Serbie y compris le Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Albanie)** vont suivre rapidement, car la stratégie de l'UE est précisément d'intégrer aussi rapidement que possible ces Etats. La Macédoine a déjà déposé une demande d'adhésion. Au plus tard après l'entrée de ces pays dans l'UE, la Suisse subirait une immigration en masse (en raison de l'attraction que les nombreux Balkaniques vivant déjà dans le pays exercent sur leurs compatriotes) qu'elle ne pourrait jamais absorber.

Enfin, il est prévu d'accueillir à moyen terme la Turquie dans l'UE, si bien que 70 millions de Turques deviendraient citoyens UE. D'où encore une pression migratoire supplémentaire sur la Suisse.

## 2. Non à des salaires plus bas

Avec cet élargissement à l'est, l'UE est rejointe par des pays qui affichent des taux de chômage allant jusqu'à 20% et où les salaires ne sont qu'un cinquième, voire un dixième des salaires suisses. **Les différences de prospérité par rapport à la Suisse sont énormes.** C'est dire que la Suisse subira forcément un nivellement par le bas. **En clair, une baisse massive des salaires et une augmentation du chômage.** Rien ni personne n'empêchera cette évidence économique de se réaliser. Les mesures d'accompagnement sont totalement inefficaces face à ce développement naturel.

Si la libre circulation des personnes est étendue à tous les Etats adhérant nouvellement à l'UE (voir liste ci-dessus), **la Suisse importera une pauvreté qu'elle n'osait pas imaginer jusque-là.**

Ces énormes différences de prospérité provoqueront **une baisse des salaires et une hausse du chômage.** Le Conseil fédéral l'a d'ailleurs clairement admis:

*Il faut cependant aussi relever les risques que nous assumerons. C'est évidence: il y aura une pression sur les salaires, avec ou sans mesures d'accompagnement. Ce n'est pas possible autrement parce que les disparités sont trop importantes. Le chômage augmentera en Suisse. Dans les 25 pays composant ce grand marché il existe en effet un important chômage, dans certaines régions de 30, 40, voire 60%. Il est exclu que nous puissions en rester à notre faible taux de chômage que nous avons aussi pu préserver grâce à la régulation du marché du travail aux frontières – et non pas à l'intérieur du pays. Nous n'avons admis que les quotas fixés. A l'avenir, ces quotas vont tomber.*

*(Christoph Blocher, conseiller fédéral, le 2.12.2004 au Conseil des Etats)*

## 2.1 Enorme différence de prospérité par rapport aux pays de l'est

Le tableau suivant illustre les différences de prospérité entre la Suisse et les Etats d'Europe de l'Est:

Pays	Produit social brut (par hab., en USD)*		Chômage 2005	Chômage jeunes 2005 (moins de 25 ans)	Habitants (millions)
	2004	2005			
Suisse	49'305.-	52'879.-	3,7%*	7,7%*****	7,4
Autriche	35'809.-	39'292.-	4,5%**	9,8%**	8,1
France	32'663.-	35'727.-	9,7%**	22,1%**	59,9
Allemagne	32'695.-	35'075.-	9,6%**	17,3%**	82,5
Italie	29'219.-	31'874.-	8,0%*	22,4***	57,8
Chypre	19'202.-	21'161.-	3,2%**	10,7%**	0,7
Slovénie	16'447.-	17'606.-	5,8%**	13,6%**	5,4
Malte	13'734.-	14'001.-	6,9%**	15,4%**	0,4
Tchéquie	10'480.-	12'304.-	8,3%**	20,9%**	10,1
Hongrie	10'129.-	10'978.-	6,3%**	15,9%**	10,3
Slovaquie	7'603.-	9'305.-	16,5%**	29,3%**	5,4
Estonie	8'287.-	9'112.-	8,1%**	17,6%**	1,4
Pologne	6'227.-	8'082.-	18,2%**	37,7%**	38,7
Lituanie	6'404.-	6'853.-	9,1%**	14,3%**	3,5
Lettonie	5'822.-	6'559.-	9,6%**	18,7%**	2,3
Roumanie	2'655.-	2'898.-	6,3%****	21,4%**	22,3
Bulgarie	2'351.-	2'586.-	14,1%****	24,4%**	7,8
Turquie	4'509.-	4'738.-	10,8%****	20,5%**	69,6

\* Source: World Economic Outlook Database, avril 2005.

\*\* Source: Eurostat, taux de chômage pondéré en fonction des saisons, janvier 2005.

\*\*\* Source: Eurostat, taux de chômage chez les jeunes de septembre 2004.

\*\*\*\* Source: seco, février 2005 (Turquie) resp. juin 2005 (Bulgarie et Roumanie).

\*\*\*\*\*Source: Recensement de la main-d'œuvre suisse (SAKE) 2004.

Alors que le **revenu mensuel moyen** est de 3370 euros en Suisse<sup>5</sup>, il est de 284 euros en Lituanie, de 274 euros en Lettonie, de 286 euros en Slovaquie et de 352 euros en Estonie<sup>6</sup>. En Pologne, le revenu mensuel moyen atteint 562 euros. Ce sont Malte et Chypre qui bénéficient du revenu mensuel moyen le plus élevé parmi les nouveaux Etats membres de l'UE, soit 1238 et 1554 euros, donc à peine la moitié du revenu moyen suisse. Le clivage est encore plus profond par rapport à la Roumanie (162 euros) et la Bulgarie (123 euros).

Ces pays connaissent par ailleurs un chômage élevé (cf. p. 9) alors que les prestations sociales y sont extrêmement minces. Souvent, ces Etats mettent en place des programmes encourageant ouvertement l'émigration. On peut citer en exemple la Slovaquie.

**Dans la seule Slovaquie, la population des gens du voyage est estimée à plus de 400'000 personnes qui vivent pour l'essentiel de l'assistance publique** et qui pourraient fort bien émigrer vers l'ouest. Avant l'adhésion de ce pays à l'UE, l'Etat slovaque leur versait une aide de **70 euros par mois et par personne**. Après l'adhésion, ce montant a été réduit de moitié, donc à **35 euros par personne**, dans l'intention évidente de pousser cette minorité ethnique à quitter le pays.

Parallèlement, **la Slovaquie offre des primes à ses citoyens au chômage si ceux-ci cherchent un emploi dans un pays voisin**. On comprend que la Slovaquie veuille baisser son taux de chômage (16,5%) qui est un des plus élevés parmi les nouveaux Etats membres de l'UE. Reste à savoir aux frais de qui elle le fait.

## 2.2 La Suisse souffre déjà de l'immigration

Dans l'UE également, les différences de prospérité suscitent des mouvements migratoires. Preuve en est notamment le grand nombre de citoyens de l'ancienne DDR qui ont émigré vers l'ouest. Il faut rappeler à ce propos qu'en raison des délais transitoires la libre circulation des personnes ne fonctionne pas encore pleinement dans l'UE.

Aujourd'hui déjà, la Suisse subit une immigration énorme:

- *dans les années nonante, plus d'un million de nouveaux permis de séjour et d'établissement ont été octroyés en Suisse (1'001'320 exactement, dont il faut toutefois déduire les émigrations). Comparé à la population, il s'agit là d'un record du monde.*
- *depuis le début des années nonante, la population résidente a augmenté de 700'000 habitants bien que la population suisse soit à peu près stagnante en raison de son faible taux de natalité. Chaque année, la population de la Suisse augmente de 50'000 personnes en raison de l'immigration.*

Le Conseil fédéral et l'administration ne cessent d'affirmer que la libre circulation des personnes entre la Suisse et les quinze anciens membres de l'UE ne génère pas d'immigration notable. En juin 2005, un nouveau rapport visant à minimiser le problème a été publié<sup>7</sup>. La vérité est très différente. Aujourd'hui déjà, on dispose de **données inquiétantes** à ce propos. Et cela bien que la libre circulation des personnes ne soit effective en Suisse que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 avec l'abandon de la priorité donnée aux travailleurs nationaux et bien que la différence de prospérité par rapport à des pays comme l'Allemagne soit beaucoup plus petite que par rapport aux dix nouveaux Etats membres de l'UE.

<sup>5</sup> Office fédéral de la statistique, communiqué de novembre 2001.

<sup>6</sup> Tous les chiffres sont tirés de: Eurostat, Statistical Yearbook on Candidate Countries 2003, p. 52 (valeurs pour l'année 2001).

<sup>7</sup> Secrétariat d'Etat à l'économie (seco): Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail – un premier bilan, juin 2005.

- Avant ce 1<sup>er</sup> juin 2004, le journal "Blick" avait annoncé le développement prévisible: "Les maîtres-plâtriers refusent la CTT: maintenant les étrangers leur piquent le travail" (*Blick*, 25. Mai 2004).
- *Le Liechtenstein a dû immédiatement prendre des mesures d'urgence après l'introduction de la libre circulation des personnes parce que le nombre de médecins a explosé. Si ce problème ne se pose pas encore en Suisse, c'est parce que l'interdiction provisoire d'ouvrir de nouveaux cabinets médicaux constitue un obstacle passager.*
- *Dans les quatre mois qui ont suivi le 1<sup>er</sup> juin 2004, environ 3500 personnes sont entrées pour des travaux de courte durée dans le canton frontalier du Tessin, dont bon nombre de prétendus "indépendants". Nombre de ces personnes ont utilisé les services de bureaux de placement. Pour le canton du Tessin, ce chiffre correspond à une véritable explosion des entrées.*
- *Dans le seul canton de Zurich, quelque 2000 travailleurs en provenance de l'UE prennent un emploi.*
- *Dans le canton de Genève, le nombre de frontaliers en provenance de France a passé jusqu'à fin 2004 de 4000 à plus de 45'000.*

Grâce à la libre circulation des personnes, de nombreux travailleurs allemands émigrent actuellement en Suisse. Le 12 septembre 2004, l'hebdomadaire "SonntagsZeitung" titrait comme suit: "Les Allemands envoient leurs chômeurs en Suisse". Selon ce même journal, des milliers de salariés en provenance de l'UE ont l'intention de s'établir en Suisse. "Le 10.9.2004, soit dix jours seulement après l'ouverture de la période, 2600 des 3825 emplois disponibles étaient occupés." Chaque mois, environ 2000 Allemands commencent à travailler dans le canton de Zurich.

Le journal „20 Minuten“ notait ce qui suit le 13 septembre 2004: "Allemands de l'Est au chômage recrutés pour travailler en Suisse: les offices allemands du travail organisent des manifestations pour inciter les gens à chercher du travail en Suisse."

Le "SonntagsBlick" annonce des chiffres encore plus inquiétants: "Chaque jour 120 Allemands trouvent un emploi chez nous."<sup>8</sup> En extrapolant ce chiffre, on arrive à des résultats étonnants:

- **par jour: 120 emplois pour des Allemands**
- **par mois: 3'500 emplois pour des Allemands**
- **par an: 43'000 emplois pour des Allemands.**

### 2.3 Mensonges officiels

L'administration fédérale n'hésite même pas à falsifier les chiffres pour tenter de dissimuler la forte immigration en vue de la prochaine votation populaire. Dans sa circulaire du 5 septembre 2003, l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (Imes) ordonne aux cantons de remplacer les permis de séjour annuels par des permis de séjour de courte durée afin que la statistique soit moins alarmante. On lit notamment ce qui suit dans cette circulaire: "*Une exploitation précoce des contingents accordés aux quinze membres actuels de l'UE et l'augmentation de ces contingents en vue de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres risque d'avoir pour effet que l'élargissement de l'UE soit fort mal perçu en Suisse.*"

<sup>8</sup> SonntagsBlick du 6 mars 2005; cf. aussi Focus du 18 avril 2005.

Les auteurs de cette même circulaire avouaient d'ailleurs ouvertement "qu'en raison de la faiblesse conjoncturelle et de la situation difficile sur le marché du travail cette évolution a de quoi inquiéter". Un peu plus loin, on lit que le contingent ouvert pour la libre circulation des personnes a déjà été fortement mis à contribution en septembre 2003, donc peu après son ouverture, et que la totalité des contingents était épuisée après dix mois déjà.

### 3. Non à l'augmentation du chômage

Le Conseil fédéral admet d'ailleurs lui-même que le chômage en Suisse atteindra tôt ou tard le niveau UE après l'extension de la libre circulation des personnes. Alors que la Suisse affichait en avril 2005 un chômage de 3,7%, le taux de chômage moyen dans l'UE est d'environ 10%. Le conseiller fédéral Christoph Blocher a fait à ce propos la déclaration suivante:

*„Il est tout de même logique que nous aurons **plus de chômeurs** si nous augmentons l'offre de main-d'œuvre sans pour autant créer des emplois supplémentaires. Il faut en être conscient. Aujourd'hui déjà, la libre circulation des personnes avec les 15 anciens membres de l'UE nous pose des problèmes: malgré la reprise conjoncturelle, le chômage ne baisse pas.“*

*Christoph Blocher, conseiller fédéral, dans une interview accordée au "SonntagsBlick" du 26 décembre 2004.*

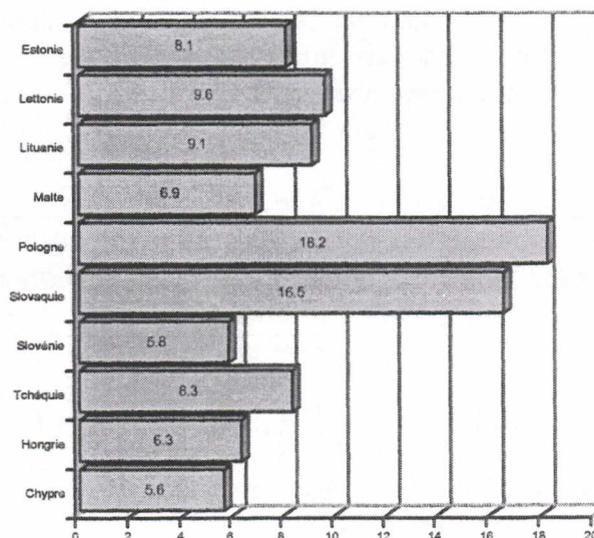
Les spécialistes confirment également que la Suisse doit s'attendre à une nette augmentation du chômage en cas d'extension de la libre circulation des personnes:

*„Le **chômage augmentera en Suisse** après l'extension de la libre circulation des personnes. Ce constat vaut même si la croissance économique s'accélère. Inversement, le chômage baissera dans les nouveaux pays membres de l'UE, car la situation de l'emploi s'y améliorera.“*

*Mathias Binswanger, professeur de sciences économiques, "Cash" du 6 janvier 2005*

#### 3.1 Fort chômage en Europe de l'Est

Un coup d'œil sur les **taux de chômage** dans les nouveaux pays membres de l'UE donne une autre illustration des **grandes différences de prospérité** entre la Suisse et l'Europe de l'Est. Pour rappel: le taux de chômage en Suisse était de 3,7% en mai 2005.



Taux de chômage pondéré selon les saisons en janvier 2005 (source: Eurostat)

Même le Conseil fédéral a relevé ce qui suit dans son message<sup>9</sup>:

*„Il y a un considérable clivage en matière de prospérité par rapport à la Suisse et le taux de chômage est nettement plus élevé dans les nouveaux pays membres de l'UE que dans les anciens. Les travailleurs des nouveaux Etats membres de l'UE auront donc tendance à chercher du travail en Suisse.“*

*(Message concernant l'approbation du protocole accompagnant l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et la CE du 1<sup>er</sup> octobre 2004, p. 5917)*

### 3.2 Les étrangers éjectent les Suisses du marché du travail

Le 28 juin dernier, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a présenté son "Rapport sur les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse – un premier bilan". Cette étude porte sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 décembre 2004. Le seco y arrive à la conclusion que la libre circulation des personnes conclue avec les 15 anciens membres de l'UE n'a pas eu de conséquences décisives sur le développement du taux de chômage en Suisse<sup>10</sup>. L'étude seco dissimule cependant un constat inquiétant: **depuis l'entrée en vigueur définitive de la libre circulation des personnes, le nombre d'emplois occupés par des Suisses est en baisse alors que celui occupé par des étrangers augmente**. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique<sup>11</sup>: entre mars 2004 et mars 2005, le nombre de travailleurs suisses a diminué de 31'300 alors que celui des travailleurs étrangers a progressé de 15'500.

Il faut rappeler à ce propos que la libre circulation des personnes avec les 15 anciens membres de l'UE n'est définitivement entrée en vigueur que le 1<sup>er</sup> juin 2004. Une période de six mois seulement est beaucoup trop courte pour faire une étude sérieuse. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2002 et le 1<sup>er</sup> juin 2004, la libre circulation était soumise à diverses restrictions.

### 3.3 Les délais de transitions n'apportent rien

Après la rupture d'une digue, le niveau de l'eau s'équilibre immédiatement. Si le liquide est plus épais, le nivellement dure plus longtemps, mais il arrive tôt ou tard. Le même constat vaut pour la libre circulation des personnes dont les effets de nivellement au détriment de la Suisse ne se manifesteront qu'à long terme.

Un pays riche qui accorde la libre circulation des personnes à des pays pauvres va forcément s'appauvrir. Le fait que ce nivellement par le bas prend quelques années de plus ou de moins ne joue aucun rôle. **La durée des délais transitoires est donc sans signification. Le seul effet de ces délais est d'atténuer passagèrement les conséquences négatives de la libre circulation.**

**Que la Suisse perde sa prospérité cinq années plus tôt ou cinq années plus tard ne joue aucun rôle. Le fait est que la libre circulation des personnes détruit la prospérité de la Suisse, augmente le chômage et accroît la criminalité.**

<sup>9</sup> Feuille fédéral no 44 du 9 novembre 2004, p. 5917

<sup>10</sup> Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse – un premier bilan, 28 juin 2005, p. 3.

<sup>11</sup> SonntagsBlick du 3 juillet 2005.

## Financer le tourisme social?

### 1. L'immigration incontrôlée génère de la pauvreté

La Suisse doit pouvoir continuer de recruter de la main d'œuvre à l'étranger. Mais cela ne signifie pas qu'elle doit accorder la libre immigration à tous les ressortissants des pays UE, voire d'autres Etats. Ce qui compte, c'est que la Suisse garde le contrôle de l'immigration. C'est déjà difficile aujourd'hui et ça le sera encore plus après l'extension de la libre circulation des personnes.

Les motivations des immigrants ont fondamentalement évolué ces dernières années. Alors qu'autrefois la Suisse connaissait une **immigration dans son marché du travail**, elle subit aujourd'hui avant tout une **immigration dans son système social**. Autrefois, les étrangers venaient travailler en Suisse et contribuaient ainsi à la prospérité du pays. Aujourd'hui, nous laissons immigrer de plus en plus de personnes qui nous apportent de la pauvreté, des personnes qui ne viennent pas pour travailler en Suisse, mais pour bénéficier de l'aide sociale.

Alors que la part des personnes exerçant une activité lucrative à l'immigration brute en Suisse était encore de 53,4% en 1990, elle n'était plus que de 30,2 en 2004.

Peu de gens sont conscients en Suisse de l'énormité du mouvement migratoire en direction de notre pays. **Globalement, l'immigration que la Suisse a connue durant ces vingt dernières années était nuisible pour notre pays et son économie.**

#### 1.1 Allemagne: problèmes massifs à cause de l'immigration

La situation est encore plus grave en Allemagne. L'immigration a généré des problèmes énormes pour l'Etat social et les finances publiques de ce pays. Le professeur Hans-Werner Sinn, un économiste réputé enseignant à l'université de Munich, a fait le calcul suivant

*„Les immigrants qui ont séjourné moins de dix ans en Allemagne ont pu réaliser un bénéfice net de 2367 euros par an et par tête grâce à la redistribution réalisée par l'Etat. Ce bénéfice net peut être interprété comme une sorte de prime à l'immigration. Il représente un montant considérable. Une famille turque arrivée en Allemagne en 1997 avec trois enfants et qui reste dix ans en Allemagne recevra ainsi une prime à l'immigration de 118'350 euros sur la base des conditions valables en 1997“*

*(Hans-Werner Sinn, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 489 s.)*

Une famille de 5 personnes coûte donc environ 120'000 euros à l'Etat durant les 10 premières années<sup>12</sup> de son séjour. C'est dire que l'immigration est extrêmement attrayante. Hans-Werner Sinn a calculé qu'il faut attendre 25 ans pour qu'un immigrant entré en Allemagne paie davantage à l'Etat qu'il n'en reçoit. Or, les immigrants "ne restent en règle générale pas assez longtemps en Allemagne pour passer au statut de payeurs nets. Environ la moitié des immigrants examinés dans cet échantillon sont rentrés dans leur pays d'origine après 5 ans déjà et après 25 ans plus de 80% étaient soit décédés, soit rentrés dans leur pays"<sup>13</sup>. Les immigrants parviennent de mieux en mieux à s'intégrer dans le monde du travail de leur pays

<sup>12</sup> Recettes de l'Etat moins dépenses de l'Etat. Les prestations financées par l'Etat – écoles, infrastructures publiques, etc.) sont particulièrement lourdes.

<sup>13</sup> Sinn Hans-Werner, Ist Deutschland noch zu retten? (Peut-on encore sauver l'Allemagne?), p. 491.

hôte: "Les compétences professionnelles et linguistiques s'améliorent et le salaire augmente avec la productivité de l'emploi. L'augmentation des salaires entraîne une hausse des impôts, si bien que le bénéfice réalisé grâce à la redistribution de l'Etat diminue"<sup>14</sup>. En d'autres termes, l'immigration est globalement une affaire déficitaire pour un pays industrialisé occidental.

<b>Les effets financiers de la migration pour l'Etat allemand</b>			
Recettes de l'Etat moins dépenses de l'Etat (par immigrant et par année en euros)			
	Durée du séjour (années)		
	0-10	10-25	25 +
Assurance-maladie	-590	-43	49
Assurances-rentes*	1'376	1'606	2'148
Assurances-soins médicaux	95	117	176
Assurance-chômage	127	217	-519
Impôts et prestations financés par les impôts	-3'375	-3'227	-1'001
<b>Solde global</b>	<b>-2'367</b>	<b>-1'330</b>	<b>853</b>

L'effectif des immigrants en Allemagne de l'Ouest est considéré sur la base du panel socio-économique (6810 ménages interrogés en Allemagne). Il s'agit de personnes vivant en Allemagne de l'Ouest qui ne sont pas de nationalité allemande, qui sont naturalisées ainsi que de personnes ayant des mères non allemandes.

*\*Valeur au comptant des entrées et sorties sans tenir compte des effets des enfants.*

Source: H.-W. Sinn, G. Flaig, M. Werding, S. Munz, N. Düll et H. Hofmann, *EU-Erweiterung und Arbeitskräftemigration: Wege zu einer schrittweisen Annäherung der Arbeitsmärkte. ifo Beiträge zur Wirtschaftsforschung, Nr. 2, München 2001; Sozioökonomisches Panel (SOEP)*. - Ce tableau a été repris du livre de Hans Werner Sinn "Ist Deutschland noch zu retten?", p. 490 (tableau 8.3).

## 1.2 On ne peut assainir les assurances sociales par l'immigration

Nonobstant cette analyse claire et nette faite en Allemagne, le Conseil fédéral prétend que l'extension de la libre circulation des personnes n'entraîne pas de charges économiques supplémentaires significatives dans le domaine des assurances sociales<sup>15</sup>. L'Office fédéral de la migration va même jusqu'à dire que les étrangers contribuent de manière notable au financement des œuvres sociales<sup>16</sup>.

L'affirmation selon laquelle l'immigration est nécessaire pour assainir les œuvres sociales est une erreur fondamentale. L'économiste allemand Hans-Werner Sinn arrive en effet à la conclusion suivante:

*„Pour ces raisons, l'Etat social agit comme un aimant à deux pôles pour les personnes prêtes à migrer: un pôle attire les personnes qui vont vivre au dépens de l'Etat, l'autre pôle va repousser les payeurs nets grâce auxquels le budget de l'Etat est allégé.“*

*(Hans-Werner Sinn, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 486)*

<sup>14</sup> Sinn Hans-Werner, *Ist Deutschland noch zu retten?*, p. 490 f.

<sup>15</sup> Message pour l'approbation du protocole concernant l'accord de libre circulation des personnes entre la Suisse et la CE du 1<sup>er</sup> octobre 2004 (Feuille fédérale no 44 du 9 novembre 2004, p. 5918).

<sup>16</sup> Office fédéral de la migration (OFM), argumentaire concernant l'élargissement de l'UE du 2 mai 2005, p. 2

Conclusion: **l'Etat social attire les bénéficiaires de prestations sociales et repousse les bons contribuables.** Une illustration de plus du constat selon lequel la libre migration conduit au nivellement par le bas. **Le clivage de prospérité étant énorme entre la Suisse et les nouveaux pays membres de l'UE**, une libre circulation supplémentaire entraîne forcément un net nivellement par le bas pour la Suisse. Face à ce constat, il faut se demander si la Suisse doit encore ouvrir davantage ses portes.

Hans-Werner Sinn craint une américanisation des conditions de vie en Europe:

*„L'Europe se développera subrepticement dans la direction des Etats-Unis d'Amérique où il n'existe pas d'Etat social. La raison n'est pas que les Américains ne veulent pas d'Etat social, mais elle tient au fait qu'un Etat social ne peut pas exister compte tenu de la mobilité de la société américaine. A la fin des années soixante, le maire de New York, M. Lindsay, a tenté de mettre en place une réglementation plus généreuse pour enlever les pauvres de la rue. Le résultat est que très rapidement tous les pauvres des Etats-Unis ont afflué à New York et ont poussé la ville au bord de la ruine.“*

*(Hans-Werner Sinn, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 504)*

## **2. Non à une immigration incontrôlée dans notre système social**

Sans hésitation aucune les partisans du projet osent affirmer que "seule une personne ayant un contrat de travail peut immigrer"<sup>17</sup>. C'est totalement faux. Par exemple, il suffit de se déclarer indépendant pour avoir le droit d'immigrer en Suisse. Et il est même permis d'entrer librement dans le pays pour chercher du travail.

### **2.1 Droit à six mois pour chercher un travail**

Chaque ressortissant UE a le droit de séjourner au moins six mois en Suisse pour chercher du travail (annexe I, art. 2 al. 1). Dans cet article, il est dit que tous les ressortissants d'un pays contractant ont le droit de séjourner "pendant un délai raisonnable, qui peut être de six mois" dans l'Etat de leur choix pour leur "permettre de prendre connaissance des offres d'emplois correspondant à leurs qualifications professionnelles et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires aux fins d'être engagés". Dès que cette personne peut faire état d'un engagement sur la base d'un contrat de travail, elle peut rester au moins 5 ans en Suisse (annexe I, art. 6 al. 1). Elle pourra rester dans le pays même si elle n'entre pas en fonction (par exemple, pour cause de maladie; annexe I, art. 6 al. 2).

### **2.2 Les "indépendants" reçoivent une autorisation de séjour**

Tout le monde peut entrer en Suisse en se prétendant indépendant. **Chaque "indépendant" reçoit une autorisation de séjour** "pour autant qu'il produise la preuve aux autorités nationales compétentes qu'il est établi ou veut s'établir à cette fin" (annexe I, art. 12, al. 1).

Presque toutes les activités peuvent être exercées aussi bien en tant qu'employé qu'en tant qu'indépendant – de l'ouvrier du bâtiment (par exemple un couvreur indépendant) à la secrétaire indépendante (un personne qui travaille pour plusieurs entreprises en tant que secrétaire indépendante), n'importe qui peut s'établir comme entreprise à 1 personne. En Allemagne, on parle à ce propos de „Ich-AG“.

<sup>17</sup> Argumentaire du comité "Economie suisse pour les accords bilatéraux", p. 2

Chaque médecin, chaque dentiste, chaque juriste peut entrer en Suisse et ouvrir son propre bureau. Ce constat vaut aussi pour des professions plus problématiques comme ceux de prêcheur ou de prostitué qui, eux aussi, ont le droit de s'établir en Suisse comme indépendants.

**L'argument selon lequel un immigrant a besoin d'un contrat de travail est totalement infondé, car n'importe qui peut s'établir en Suisse en se prétendant indépendant.**

Ces prétendus indépendants constituent d'ailleurs le principal problème de la libre circulation des personnes. Il est absolument impossible d'empêcher le dumping salarial à ce niveau. Comment empêcher, par exemple, qu'un couvreur étranger entre en Suisse comme indépendant et accepte le mandat de couvrir un toit pour la somme forfaitaire de 1500 francs alors que ce travail lui prend 100 heures et que son salaire horaire n'est donc que de 15 francs? Ce procédé permet de contourner sans difficulté aucune la réglementation du salaire minimal:

- *chaque menuisier, installateur, peintre, etc. peut venir comme indépendant en Suisse et offrir son travail à un prix largement en dessous du tarif local habituel.*
- *n'importe qui peut se procurer un Natel et immigrer en Suisse comme secrétaire ou femme de ménage indépendante. Chaque enseignant particulier peut venir en Suisse et donner des leçons de langue ou des leçons de rattrapage sans se préoccuper de prescriptions tarifaires.*
- *comment empêcher que les gens du voyage entrent en Suisse en se prétendant indépendants comme vendeurs de voitures d'occasion, remouleurs, vanniers, etc.?*

Même si ces exemples paraissent à première vue positifs en raison des prix avantageux qu'ils promettent (par exemple, pour les propriétaires immobiliers), ils signifient avant tout **une importation de pauvreté à l'état pur** si chaque indépendant (y compris sa famille) peut entrer en Suisse et travailler à des salaires de dumping. L'Allemagne subit aujourd'hui une invasion de ces prétendus indépendants qui cassent complètement les salaires dans certaines branches.

### **2.3 Le regroupement familial charge massivement l'aide sociale**

Un ressortissant UE même sans activité lucrative recevra une **autorisation de séjour** à condition qu'elle dispose "de moyens financiers suffisants pour ne pas devoir faire appel à l'aide sociale pendant leur séjour et d'une assurance-maladie couvrant l'ensemble des risques" (annexe I, art 24, al. 1). L'alinéa 2 précise: "sont considérés comme suffisants les moyens financiers nécessaires qui dépassent le montant en dessous duquel les nationaux (...) peuvent prétendre à des prestations d'assistance" ou "lorsqu'ils sont supérieurs au niveau de la pension minimale de sécurité sociale versée par l'Etat d'accueil".

De plus, il n'existe pas de réglementation concernant le **minimum existentiel** si le travailleur fait venir sa famille conformément au droit au regroupement familial: "Des personnes exerçant une activité lucrative et qui font venir leur famille en Suisse, mais sans avoir les moyens de l'entretenir, reçoivent une aide sociale"<sup>18</sup>. Cette réglementation chargera massivement le système social suisse, comme le confirme d'ailleurs aussi Ernst Zürcher, secrétaire de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales: „**Les working poor qui font**

<sup>18</sup> Tages Anzeiger du 11 juillet 2005.

venir leur famille en Suisse et qui demandent ensuite l'aide sociale sont le talon d'Achille de notre système social."<sup>19</sup>

## 2.4 Un travail à temps partiel ou des études suffisent pour un permis de séjour

On notera également à ce propos qu'il suffit d'avoir un contrat de travail à temps partiel (50% et même moins) pour avoir le droit de séjourner en Suisse. La seule condition est que la personne concernée **ne tombe pas immédiatement à charge de l'assistance sociale**. Cette réglementation également permet l'entrée en Suisse à toute personne qui peut provisoirement couvrir son minimum existentiel. La Suisse n'a pas le droit d'exiger d'elle qu'elle ne tombe pas durablement à charge de l'assistance sociale. De plus, chaque étudiant obtient un permis de séjour (avec femme et enfants) (annexe I, art. 3 al. 2 lettre c).

## 2.5 Moins de trois mois sans permis

Une personne qui travaille ou qui a l'intention de travailler moins de trois mois en Suisse n'a de toute manière pas besoin d'un permis de séjour (annexe I, art. 6 al. 2).

**Dans les faits, l'extension de la libre circulation des personnes donne aux citoyens des nouveaux pays membres de l'UE le droit d'immigrer librement en Suisse. Il n'existe pas de moyen réel de freiner cette immigration.**

## 3. Non à la surcharge des oeuvres sociales suisses

La vague d'immigration des années nonante a aussi fait exploser les abus que subissent les oeuvres sociales suisses (indemnités journalières pour maladie, pour chômage et pour invalidité, caisses de pension). 40% des nouveaux bénéficiaires d'une rente AI sont des étrangers. Une rente AI sur sept est versée à l'étranger. La part des étrangers à l'effectif des chômeurs et des assistés sociaux est d'environ 40%.

L'extension de la libre circulation des personnes génère de nouvelles charges pour les oeuvres sociales suisses.

- Comment empêcher que des gens n'ayant aucune envie de travailler immigreront pour toucher dans les plus brefs délais (dès le 1<sup>er</sup> jour, selon la convention de travail nationale du bâtiment!) des indemnités journalières pour maladie pendant deux ans, puis deux ans d'indemnités de chômage et enfin une rente AI à vie?
- Comment empêcher que des travailleurs entrant grâce à la libre circulation des personnes se fassent engager à des salaires surfacts (par exemple dans la buvette d'un compatriote) pour ensuite être licenciés et profiter des prestations sociales? Assistera-t-on à une "importation" régulière de ce type? Verra-t-on se développer un commerce lucratif, les détenteurs de ces buvettes touchant de solides commissions pour le transfert d'immigrés dans les assurances sociales suisses?
- Comment empêcher que des travailleurs immigreront en Suisse peu avant d'atteindre l'âge de la retraite pour recevoir des prestations complémentaires du même montant que les Suisses qui ont travaillé et cotisé pendant 40 ans à l'AVS?

<sup>19</sup> Tages Anzeiger du 11 juillet 2005.

- Comment empêcher qu'une société à deux classes se développe dans la santé publique à cause de la libre circulation des personnes et de l'assurance-maladie obligatoire? Des exemples étrangers (Californie/Mexique) montrent à l'évidence qu'il est impossible de maintenir en place un système de santé de qualité si tout le monde peut immigrer et prétendre immédiatement aux prestations de l'assurance-maladie.

Les abus massifs dont feront l'objet les assurances sociales suisses conduiront forcément à leur démantèlement. **La libre circulation des personnes interdit de faire une différence entre les immigrés et les Suisses.** En raison de l'inévitable explosion des coûts sociaux, il ne restera pas d'autre solution que de réduire les prestations des assurances sociales. La libre circulation montre bien qu'il y a une incompatibilité de fond entre les notions de "pays d'immigration" et "d'Etat social".

### 3.1 La libre circulation des personnes génère des problèmes sociaux

La libre circulation des personnes n'apporte pas seulement des problèmes économiques, mais génère aussi des problèmes sociaux, qui vont de la criminalité jusqu'aux problèmes scolaires, parce que les autorités n'ont plus aucun moyen de gérer l'immigration. De quel moyen dispose-t-on pour empêcher l'immigration de personnes qui refusent de s'intégrer, qui n'accepteront jamais les us et coutumes suisses, qui forment des ghettos, qui interdisent le mariage avec des personnes d'autres cercles, qui interdisent la gymnastique et la natation à leurs enfants, qui font passer la religion au dessus de nos lois ou qui agissent comme prêcheurs extrémistes?

L'importation des problèmes sociaux coûtera très cher à la Suisse. Que l'on songe simplement aux écoles spéciales: un tiers des dépenses pour les écoles primaires zurichoises va aux dites mesures pédagogiques spéciales. La majeure partie de ces fonds est engagée pour les étrangers et, pourtant, bon nombre d'entre eux ne parviennent pas à terminer un apprentissage professionnel.

### 3.2 L'importation directe de la pauvreté

La libre circulation des personnes permet à des étrangers d'immigrer en Suisse alors que dès le premier jour ils ne sont pas à même d'assurer leur minimum existentiel. Comment empêcher ce phénomène alors que la règle des salaires minimaux est impuissante?

- Les étrangers peuvent venir en Suisse avec leur famille quelle que soit la taille de celle-ci. Même si leur salaire est au dessus d'un éventuel salaire minimal, il ne suffira souvent pas à couvrir le minimum existentiel de la famille. Comment empêcher que ces immigrants ne vivent dès le premier jour dans le besoin et tombent donc à la charge de l'assistance publique?
- Comment empêcher que des personnes soient importées pour des travaux de ménage, de jardinage ou de chauffeur et ne reçoivent d'un petit salaire en espèce alors que la majeure partie de leur revenu est retenue pour les frais de logement et de nourriture?
- Même si les "mesures d'accompagnement" imposent des salaires minimaux, ces étrangers peuvent recevoir des salaires extrêmement bas. Que faire des gens qui ne disposent que d'un contrat de travail à temps partiel?
- Il y a un grand risque que de nombreux prétendus indépendants viennent en Suisse et y vivent dans une grande pauvreté. Comment empêcher que des immigrants en provenance des pays de l'est se réunissent pour former des communautés d'habitation et offrir leur travail à des prix extrêmement bas juste pour pouvoir envoyer quelques centaines de francs à leurs familles?

## **Affaiblir la place économique suisse?**

### **1. La libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec le libre accès aux marchés**

On peut lire dans certaines annonces publicitaires que la libre circulation des personnes ouvre de nouveaux marchés d'exportation dans les nouveaux pays membres de l'UE. C'est faux. Ces marchés sont déjà ouverts à la Suisse, car le 1<sup>er</sup> mai 2004 tous les **traités commerciaux** entre la Suisse et l'UE (notamment, l'accord de libre échange de 1972, l'accord sur les assurances de 1989, les dossiers économiques des accords bilatéraux I) **ont été automatiquement étendus aux dix nouveaux Etats membres.**

Le texte de ces annonces est volontairement trompeur en affirmant qu'il est important pour l'économie suisse que les accords bilatéraux I soient étendus aux dix nouveaux Etats membres. En effet, six des sept accords bilatéraux I ont été automatiquement étendus le 1<sup>er</sup> mai 2004. La seule exception est précisément le dossier de la libre circulation des personnes. Il ne s'agit que de la question de savoir si la Suisse veut accorder la libre circulation des personnes également aux nouveaux membres de l'UE. Tous les autres points sont réglés.

**La libre circulation des personnes n'a strictement rien à voir avec "l'ouverture des marchés" ou avec la "libre économie". Ici, il s'agit uniquement de la libre immigration.**

L'exemple des Etats-Unis prouve à l'évidence que la libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec "l'ouverture économique". Les Etats-Unis sont parmi les défenseurs les plus acharnés du marché libre, mais ils sont les derniers à accorder la libre circulation des personnes à un pays étranger.

### **2. La main-d'œuvre peut venir aussi en Suisse sans libre circulation des personnes**

On nous dit que la libre circulation des personnes est nécessaire pour faire venir de la main-d'œuvre des dix nouveaux Etats membres de l'UE. Il s'agit là encore d'une désinformation. **La venue d'étrangers dans un pays est toujours régie par le droit de ce pays.** Il n'y a pas besoin d'accord sur la libre circulation des personnes pour cela. La Suisse peut parfaitement faire venir la main-d'œuvre dont elle a besoin – du spécialiste qualifié au travailleur saisonnier au moment des récoltes – sans conclure une convention internationale.

Les paysans, justement, ont besoin de main-d'œuvre étrangère. Malgré l'augmentation des paiements directs, leur revenu ne cesse de baisser depuis le début des années nonante. On les comprend donc quand il demandent de pouvoir faire venir au moins temporairement des travailleurs étrangers quand ils en ont besoin.

De nombreux paysans croient qu'ils ont besoin de la libre circulation des personnes pour pouvoir disposer de main-d'œuvre durant les récoltes. C'est encore faux. Un pays qui veut faire venir de la main-d'œuvre n'a jamais besoin d'un accord international. Il peut toujours laisser immigrer des travailleurs étrangers en fonction de sa législation. La demande des agriculteurs peut être satisfaite par des permis de travail correspondants sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir complètement les frontières.

Personne ne peut avoir intérêt à surcharger le filet social par une immigration en masse. L'économie pas plus que les autres milieux, car c'est elle qui finalement finance les prestations sociales.

### 3. Non à de nouvelles lois et à la bureaucratie syndicale

C'est une évidence: **les grands gagnants de la libre circulation des personnes sont les syndicats et les partis de gauche.** Le PS et les Verts font tout ce qui est en leur pouvoir pour pousser la Suisse dans l'UE et les syndicats renforcent leur position grâce aux mesures d'accompagnement.

Ce n'est pas par hasard si des représentants de l'économie et des chefs d'entreprise ont mis en garde au Conseil national contre cette nouvelle bureaucratie et contre ces lois superflues. Même le conseiller national Peter Spuhler, qui soutient aujourd'hui la libre circulation des personnes, a sévèrement critiqué les mesures d'accompagnement:

*„La Suisse a toujours un grand avantage dans la concurrence internationale: son régime économique libéral. Nous devons absolument conserver ce régime économique, tout spécialement dans le droit du travail. Il n'est pas acceptable que nous perdions cet avantage à cause des mesures d'accompagnement.“*

*(Peter Spuhler, conseiller national, lors du débat du Conseil national du 8 décembre 2004)*

Quelques exemples pour illustrer les arguments qui parlent contre le renforcement des mesures d'accompagnement:

- **déclaration de force obligatoire simplifiée pour les conventions collectives de travail**

L'ancien accord sur la libre circulation des personnes avait déjà facilité la déclaration de force obligatoire pour les conventions collectives de travail (CCT). Ce procédé sera encore une fois simplifié avec l'extension de la libre circulation des personnes: à l'avenir, il suffira que 50% des salariés d'une branche soient soumis à la CCT. Le quorum patronal est supprimé. **Cette réglementation renforce surtout l'influence des syndicats.** De plus, elle est axée unilatéralement sur les grands groupes et ne tient aucun compte des besoins des PME.

Exemple: lorsque dans le secteur de la distribution une convention collective de travail est déclarée de force obligatoire, le petit détaillant à la campagne devra appliquer obligatoirement les mêmes conditions de travail que Coop ou Migros.

Le conseiller national Peter Spuhler s'est également exprimé à ce propos dans le débat du Conseil national:

*„Quand vous considérez les mesures d'accompagnement, vous vous heurtez immédiatement à la déclaration de force obligatoire. Je vous en prie: ne faites pas la même erreur que les Allemands qui ont introduit des conventions tarifaires pour des régions entières et qui tentent aujourd'hui péniblement de revenir en arrière. Les mesures d'accompagnement donc nous discutons aujourd'hui vont exactement dans la même mauvaise direction. Demandez aux chefs d'entreprise allemands quel est le résultat de cette mesure. Il vous répondront: suppression d'emplois, baisse de la prospérité.“*

*(Peter Spuhler, conseiller national, lors du débat du Conseil national du 8 décembre 2004)*

- **obligation dans les faits d'établir les contrats de travail par écrit**

La modification du droit du travail (art. 330b et 360b al. 6 CO) est un autre exemple d'une bureaucratie parfaitement inutile. Jusqu'ici, le droit suisse permettait de conclure des contrats de travail de manière orale (principe de la liberté contractuelle, art. 11 et 19 CO).

A l'avenir, il sera indispensable d'informer le travailleur sur les aspects essentiels de son contrat de travail. Cela signifie dans la pratique que tous les contrats de travail devront être faits par écrit. Cette modification du Code des obligations ne s'applique cependant pas seulement aux employeurs qui occupent de la main-d'œuvre étrangère, mais à toutes les entreprises.

- **Engagement de 150 inspecteurs d'Etat**

L'engagement de 150 inspecteurs d'Etat et ladite "professionnalisation des contrôles" qui en découle sont également des facteurs de coûts importants (environ 20 millions de francs) et renforcent la bureaucratie. La gauche et les syndicats réclament aujourd'hui déjà que le nombre d'inspecteurs soit porté à 800, ce qui coûterait plus de 100 millions de francs!

Du point de vue des arts et métiers et des PME, **il est totalement incompréhensible que les associations économiques se soient engagés dans un tel marchandage de bas étage avec les syndicats.** Les mesures d'accompagnement auront des conséquences extrêmement nuisibles pour la place économique et industrielle suisse.

### III. RÉPONSES AUX ARGUMENTS DES PARTISANS

#### Affirmation des partisans

„L'UE n'accepterait pas un NON.“

#### Réponse

Les accords bilatéraux I sont reliés entre eux par ladite "clause de la guillotine": en d'autres termes, si une partie dénonce le dossier de la libre circulation des personnes, tous les autres accords bilatéraux I seraient automatiquement caducs. Pour forcer les citoyennes et citoyens suisses à voter oui à la libre circulation des personnes, on leur dit que l'UE résilierait les accords bilatéraux I si la Suisse refusait d'étendre la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres.

On lit ce qui suit dans un document de l'administration fédérale (trad.): „Si l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE est refusée dans un référendum, la Suisse crée une inégalité de traitement: les ressortissants des anciens 15 Etats UE bénéficieraient de la libre circulation avec la Suisse, les citoyens des nouveaux Etats membres non. Il y aurait alors le risque que l'UE refuse que leurs citoyens soient soumis à un traitement à deux classes et qu'elle résilie donc l'accord de libre circulation avec la Suisse. En raison de la dite clause de la guillotine (qui relie entre eux les sept accords bilatéraux I), tous les autres accords bilatéraux sectoriels seraient également invalidés en cas de résiliation. L'entrée en vigueur de l'accord Schengen/Dublin serait également remise en question<sup>20</sup>.

Si les accords bilatéraux I étaient effectivement en péril, il faudrait prendre l'argument au sérieux et les soucis des représentants de l'économie seraient compréhensibles. **Or, il est très invraisemblable que l'UE résilie les accords bilatéraux I.** L'ambassadeur Michael Ambühl, négociateur en chef de la Suisse, a affirmé que "l'UE ne savait probablement pas elle-même comment elle devrait réagir à un éventuel "non" le 25 septembre, pour ajouter: "Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de quiconque de résilier l'accord sur le transit<sup>21</sup>.

Interrogé par la Commission de politique extérieure du Conseil national, le représentant du Conseil fédéral n'a pas pu dire non plus quand l'UE aurait menacé de résilier les accords bilatéraux I. **L'UE se garderait bien de renoncer aux avantages que lui apportent les accords bilatéraux I.** En cas de résiliation, la Suisse pourrait, par exemple, augmenter à sa guise les taxes de transit pour les camions UE, voire carrément interdire leur passage par la Suisse. L'Autriche n'a certainement pas intérêt à résilier cet accord puisque ce pays supporterait alors la totalité du transit alpin par le Brenner. Enfin, les 15 anciens membres de l'UE sont évidemment très intéressés à maintenir l'accord de libre circulation des personnes avec la Suisse.

<sup>20</sup> Office fédéral de la migration/Secrétariat d'Etat à l'économie, élargissement UE: extension de l'accord de libre circulation des personnes et révision des mesures d'accompagnement, Berne 2005

<sup>21</sup> Michael Ambühl, interview dans la Weltwoche no 9 du 3 mars 2005.

Affirmation des partisans

**„La Suisse a un accès privilégié à de nouveaux marchés.“**

Réponse

Cette affirmation est fautive, car l'accès aux marchés de croissance d'Europe de l'Est existe déjà. Six des sept accords bilatéraux ont été automatiquement étendus aux nouveaux membres UE le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Dans le projet d'extension de la libre circulation des personnes, il s'agit uniquement de savoir si nous voulons accorder la libre immigration aux nouveaux Etats UE d'Europe de l'Est.

Affirmation des partisans

**„L'attractivité de la place économique suisse augmente.“**

Réponse

Il est **très improbable** que l'attractivité de la place économique suisse augmente à long terme. Dans l'immédiat, l'une ou l'autre entreprise pourrait augmenter son bénéfice en engageant des travailleurs moins chers. Mais si on prend en compte que les travailleurs bon marché étrangers vont éjecter les travailleurs suisses de leurs emplois, donc les pousser vers l'assistance sociale, on comprend que ce développement aurait à moyen et à long terme des conséquences financières extrêmement lourdes pour les assurances sociales. En outre, il y aurait plus de chômage et une forte pression sur les salaires.

Parallèlement, la libre circulation des personnes attirera une grande pauvreté. Il s'en suivra une baisse de la prospérité et probablement aussi une augmentation de la criminalité. Ce ne sont pas là les caractéristiques d'une place économique attractive.

Affirmation des partisans:

**„Pour venir en Suisse, il faut avoir un contrat de travail.“**

Réponse

Le fait est qu'avec l'extension de la libre circulation aux pays de l'est tous les ressortissants de ces pays **ont le droit** d'exercer une activité lucrative en Suisse (cf. explications aux pages 16 ss.). Même des personnes qui cherchent du travail ont le droit de séjourner six mois (et jusqu'à 15 mois dans certains cas) en Suisse.

Le principal problème de la libre circulation des personnes provient **des prétendus indépendants**. Ainsi, un couvreur étranger peut entrer en Suisse comme indépendant et faire un travail à n'importe quel prix. Il n'a pas besoin de tenir compte des salaires minimaux. N'importe qui peut se procurer un Natel et agir comme femme de ménage ou secrétaire indépendante. Chaque enseignant peut entrer en Suisse et proposer des cours de langue ou de rat-

trapage sans tenir compte des prescriptions sur les prix. Et ainsi de suite. Les gens du voyage peuvent également prétendre au statut d'indépendant en effectuant divers travaux. N'importe qui peut venir en Suisse avec sa fourgonnette et proposer des services de transport à des prix nettement en dessous des tarifs usuels.

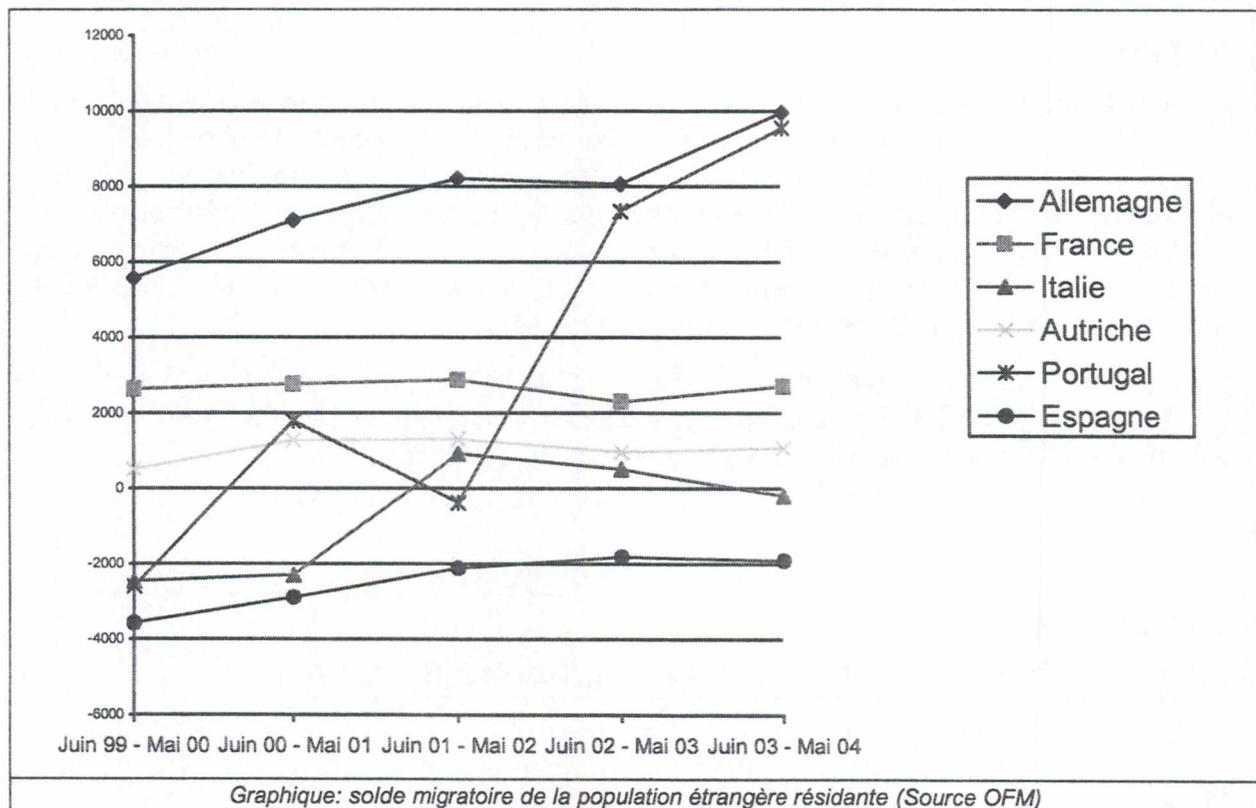
De plus, chaque personne exerçant une activité lucrative en Suisse a le droit de faire venir sa famille – même si son revenu ne suffit pas à l'entretenir si bien qu'il devra recourir à l'aide sociale (cf. p. 17).

#### Affirmation des partisans

**„Il n'y aura pas de vague d'immigration.“**

#### Réponse

La vague d'immigration a déjà commencé comme l'indique la dernière statistique:



L'immigration augmentera encore une fois sensiblement avec la libre circulation des personnes, car les différences de prospérité entre la Suisse et les pays d'Europe de l'Est sont nettement plus grandes qu'entre la Suisse et, par exemple, les pays voisins (cf. tableau de la page 9).

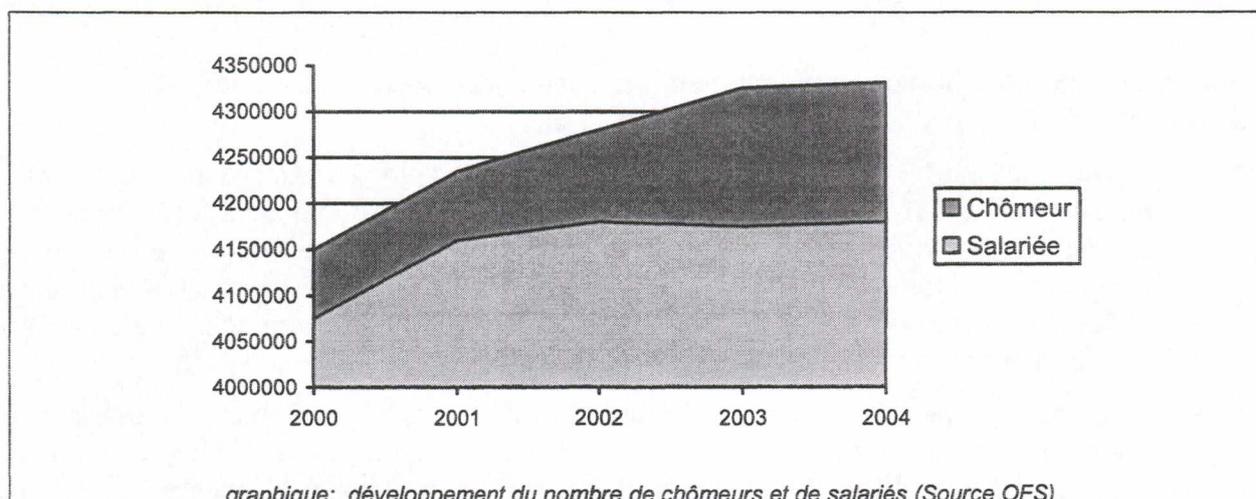
Affirmation des partisans:

**„Le nombre de chômeurs n'augmentera pas.“**

Réponse:

L'objectif de la libre circulation des personnes est d'étendre le marché du travail et de faciliter le recrutement de personnel étranger par les entreprises suisses. On lit d'ailleurs à ce propos dans un document de l'administration fédérale: "Les nouveaux Etats membres UE offrent de ce point de vue d'intéressants marchés de recrutement pour l'économie suisse"<sup>22</sup>.

Une vague d'immigration **provoque forcément une augmentation du nombre de chômeurs**. Le Conseil fédéral l'a d'ailleurs lui-même confirmé: "...le chômage augmentera chez nous" (Christoph Blocher, conseiller fédéral, le 2.12.2004 devant le Conseil des Etats). Les dernières statistiques du seco indiquent que le chômage augmente aujourd'hui déjà en raison de la libre circulation des personnes avec les anciens membres de l'UE.



Les chiffres sont particulièrement éloquentes dans le bassin lémanique. Même le seco admet aujourd'hui que l'augmentation du chômage dans cette région est due à l'explosion de l'immigration consécutive à la libre circulation des personnes<sup>23</sup>. Cette tendance se poursuivra évidemment avec l'extension de la libre circulation des personnes.

Affirmation des partisans:

**„Les mesures d'accompagnement protègent contre le dumping salarial.“**

Réponse:

Les syndicats connaissent parfaitement les conséquences de la libre immigration de personnes se contentant de très bas salaires, c'est-à-dire le dumping salarial. Ils feignent de croire

<sup>22</sup> Office fédéral de la migration/Secrétariat d'Etat à l'économie, élargissement UE: extension de l'accord de libre circulation des personnes et révision des mesures d'accompagnement, Berne 2005

<sup>23</sup> Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Effets de la libre circulation des personnes sur le marché du travail – un premier bilan, 28 juin 2005, p. 7.

que lesdites "mesures d'accompagnement" (salaires minimaux) permettront d'empêcher cette pression sur les salaires.

**La libre circulation des personnes avec des pays plus pauvres entraîne forcément une baisse des salaires dans les pays plus riches.**

La déclaration suivante faite en avril 2004 par Serge Gaillard, économiste et secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS), est remarquable: „Les différences de salaire (par rapport aux nouveaux membres UE) sont énormes. Le salaire minimal en Pologne est de 240 francs par mois et même de 150 francs en Slovaquie. (...) Ceux qui vantent l'Europe de l'Est comme marché de recrutement feraient mieux de commencer par étudier le chômage chez nous.”<sup>24</sup>.

Affirmation des partisans:

**„L'accord n'a pas d'effet sur les assurances sociales.“**

Réponse:

Cet accord chargera au contraire fortement les assurances sociales, et cela pour trois raisons notamment:

- le **chômage** parmi la main-d'œuvre indigène augmentera. La publication rassurante du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), selon laquelle la libre circulation des personnes n'a pas eu d'effet notable sur le chômage<sup>25</sup> est contredite par les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique sur l'emploi: entre mars 2004 et mars 2005, le nombre de salariés suisses a baissé de 31'300 alors que celui des salariés étrangers a progressé de 15.500<sup>26</sup>.
- pour **toucher des prestations sociales**, il suffira (après échéance des délais de transition) d'avoir travaillé **un seul jour en Suisse**. C'est dire que l'immigration dans le système social suisse est grandement facilitée. La durée de cotisation minimale de 12 mois ne devra être effectuée totalement que durant la période de transition (jusqu'en 2009/2011). Ensuite, les cotisations versées à l'étranger seront également prises en compte et il suffira alors d'un seul jour de travail en Suisse pour toucher les indemnités de chômage et ensuite les autres prestations sociales.
- les personnes qui obtiennent une autorisation de séjour en Suisse ont le droit de faire venir leur famille. Ce principe vaut aussi pour les personnes qui ne gagnent pas assez pour entretenir leur famille et qui perçoivent donc des aides sociales<sup>27</sup>. En d'autres termes, des salaires minimaux sont certes prescrits, mais le regroupement familial est permis indépendamment du fait que le travailleur étranger gagne assez pour entretenir sa famille ou non. L'aide sociale devra donc forcément intervenir pour les grandes familles.

<sup>24</sup> Interview dans l'Aargauer Zeitung, 15 avril 2004.

<sup>25</sup> SonntagsBlick vom 3. Juli 2005.

<sup>26</sup> Le Conseil fédéral joue également avec des dés pipés. Selon une étude de l'EPF (Andres Frick / Frank Schmidbauer, Effets des accords bilatéraux avec l'UE sur l'assurance-chômage et mesures pour les limiter, décembre 1998, p. 30), le coût global pour l'assurance-chômage résultant de l'accord sur la libre circulation des personnes se monte à 400-600 millions de francs par an. Dans son message sur les accords bilatéraux I (98.028, 23 juin 1999), le Conseil fédéral annonce des coûts de 170 à 400 millions de francs (dès la 8<sup>e</sup> année, 210 millions durant les sept premières années). Or, dans la procédure de consultation sur l'extension de la libre circulation des personnes, le même Conseil fédéral affirme tout à coup qu'il ne faut pas s'attendre à une augmentation notable des coûts à charge de l'assurance-chômage. Le coût supplémentaire est devisé à 5 millions de francs par an et il passerait à progressivement 25 millions par an jusqu'à la fin du délai transitoire.

<sup>27</sup> Cf. aussi le "Tages-Anzeiger" du 4 juillet 2005.

Les statistiques actuelles prouvent à l'évidence que l'immigration dans les assurances sociales est aujourd'hui déjà une réalité.

Affirmation des partisans:

**„Les assurances sociales sont un problème de politique intérieure.“**

Réponse:

Les milieux économiques favorables à l'accord affirment que les éventuels problèmes que la libre circulation poserait aux assurances sociales pourraient être résolus par le biais de la **législation nationale**. C'est ignorer que l'UE est sur la voie de devenir une "union sociale": "La nouvelle constitution encourage les organes législatifs de l'UE à développer le système de régulation politique de l'UE pour en faire une union sociale formelle"<sup>28</sup>. Malgré le refus de la constitution européenne par la France et les Pays-Bas, il faut partir du principe que cette évolution de l'Union européenne a déjà dépassé le point de non-retour.

Il convient dès lors de réfléchir au raisonnement suivant de Hans-Werner Sinn qui s'applique pleinement aux conditions de la Suisse:

*„(...) Par contre, la combinaison de l'interdiction de discriminer selon l'article I-4 (de la constitution UE) avec le droit de migration selon l'article I-8 et les droits sociaux selon l'article II-34 pourrait avoir des lourdes conséquences. A première vue, ces articles signifient en effet qu'un citoyen UE peut s'établir où il veut et qu'il a ensuite droit dans son pays hôte à toutes les prestations de la sécurité sociale et à tous les avantages sociaux sans risquer d'être discriminé par rapport aux nationaux. (...) Compte tenu de la situation actuelle, on peut partir du principe que les droits mentionnés dans les articles cités, soit le droit à la libre migration et le droit d'être totalement inclus dans le système social du pays-hôte, vaut pour tous les travailleurs étrangers et leurs familles. Les membres de la famille peuvent suivre sans problème aucun et bénéficient comme le travailleur concerné de la protection totale du système social. De surcroît, ces droits valent aussi pour les étrangers qui entendent faire valoir leur droit à l'établissement en agissant comme indépendants. Non seulement le Grec qui veut travailler dans une usine allemande peut immigrer sans restriction et bénéficiera ensuite de la protection de l'Etat social, mais aussi le Polonais qui ouvre un petit commerce ou le Slovène qui travaille durablement pour une entreprise slovène en Allemagne et qui souhaite donc s'établir ici avec sa famille. “*

*(Hans-Werner Sinn, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 496 f.)*

Selon Hans-Werner Sinn, il n'y a que trois moyens d'empêcher la banqueroute de l'Etat social:<sup>29</sup>:

1. la libre immigration des citoyens UE est exclue.
2. les immigrés ne sont pas ou du moins ne sont pas immédiatement intégrés dans le système social de leur pays-hôte.
3. les systèmes sociaux sont uniformisés pour empêcher leur érosion par la concurrence.

C'est une évidence: l'UE choisira la troisième solution. Aujourd'hui déjà, des politiciens européens réclament l'union sociale en plus de l'union économique et monétaire. La déclaration de leaders politiques allemands selon lesquels une concurrence fiscale" n'est pas souhaita-

<sup>28</sup> Sinn Hans-Werner, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 494.

<sup>29</sup> Sinn Hans-Werner, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 505.

ble" entre Etats européens donne une idée de ce qui attend la Suisse en matière de revendications sociales.

Hans-Werner Sinn – et aussi l'UDC – préfère la deuxième solution: le report sélectif de l'intégration de travailleurs étrangers dans le système social réduit les mouvements migratoires à un niveau économiquement supportable parce qu'il supprime les "primes à l'immigration"<sup>30</sup>. Or, cette solution n'est pas possible parce qu'elle est considérée par l'UE comme une discrimination. La phrase directrice de l'article II-34 du projet de constitution UE est révélatrice à ce propos (trad.): „Chaque personne exerçant une activité lucrative qui a son domicile légal dans l'Union et change légalement de domicile a droit après un délai équitable à toutes les prestations de la sécurité sociale et à tous les avantages sociaux de son pays de domicile.“

Il ne reste donc plus que la première variante. C'est d'elle que décideront les citoyens le 25 septembre prochain. Si le souverain suisse refuse l'extension de la libre circulation des personnes, son pays sera préservé au moins de la libre immigration des citoyens d'Europe de l'Est.

Affirmation des partisans:

**„La Suisse a besoin de l'extension à l'est“**

Réponse:

Le Conseil fédéral argumente que l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE est dans notre propre intérêt, qu'elle est une "grande chance" pour notre pays. Un raisonnement qui ne repose sur aucune logique: **quand il y a des différences de prospérité, la libre migration est toujours dans l'intérêt des pays pauvres et jamais dans celui des pays riches.**

La libre immigration conduit toujours au nivellement de la prospérité – par le bas s'agissant du pays le plus riche. Sinon pourquoi des pays aisés comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, etc. imposent-ils des règles sévères en matière d'immigration? Sans parler des Etats riches comme Singapour, Dubaï, Katar, etc. Il ne viendrait pas non plus à l'idée de l'UE d'accepter la libre circulation des personnes avec l'Afrique du Nord. Car c'est une évidence: quand le riche (l'UE) ouvre sa maison et son jardin, son voisin qui vit dans la pauvreté (par exemple l'Afrique du Nord) viendra chez lui parce qu'il veut aussi profiter de la prospérité du riche.

L'affaire des poids lourds de 40 tonnes a déjà montré combien la Berne fédérale peut se tromper dans sa dite politique d'ouverture. A l'époque, le Conseil fédéral affirmait qu'avec l'ouverture des routes suisses aux camions de 40 tonnes le nombre de poids lourds transitant par les Alpes tomberait en l'espace de quelques années de 1,3 million à 650'000. Le gouvernement affirmait textuellement qu'il n'y aurait pas "d'avalanche de poids lourds". Contrairement à ces pronostics, des colonnes de camions jamais vues en Suisse se sont immédiatement formées (jusqu'à la fermeture du tunnel à cause d'un accident en octobre 2001). Les pronostics du Conseil fédéral concernant la libre circulation des personnes sont aussi faux que ceux à propos des camions. Mais les conséquences ne seront visibles qu'à long terme, notamment quand, dans quelques années, la Roumanie, les pays des Balkans et la Turquie auront rejoint l'UE, alors que les prévisions concernant le trafic lourd ont été infirmées dans les plus brefs délais.

<sup>30</sup> Sinn Hans-Werner, Ist Deutschland noch zu retten?, p. 510.